



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/C.1/49/6 7 novembre 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session PREMIÈRE COMMISSION Point 62 de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 2 novembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République tchèque auprès l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à la résolution 48/75 K de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1993, a l'honneur de faire savoir que le Gouvernement tchèque a déclaré le 5 octobre 1994 un moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel.

Le Représentant permanent serait obligé au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé Karel KOVANDA
